La Tentative des Feniens

EN 1871.

(Suite)

Le 18 octobre, la *Gazette de Manitoba* publiait la proclamation suivante :

Au peuple de la Province de Manitoba.

Au nom de la Reine je vous remercie tous et chacun en particulier de la promptitude et de l'ardeur avec lesquelles vous avez volé à la défense du pays du moment que la Proclamation de Sa Majesté vous y a appelés.

Aussitôt que les bruits d'une invasion fénienne eurent pris de la constance, ma grande préoccupation fut de voir notre population, oublieuse de ses différends passés, s'unir comme un seul homme pour faire face à la bande de mécréants, l'écume des villes américaines, qui s'amassait sur nos frontières pour piller, voler, et incendier nos demeures.

J'avais raison de croire que l'envahisseur basait toute l'espérance de son succès sur le fait que nos divisions intestines, lui jetteraient entre les bras une partie de la population.

O'Donoghue, l'un des chefs de la bande, avait même assuré à ses compagnons, qu'à leur arrivée sur les lignes, plusieurs des habitants de cette Province, mécontents de leur Souveraine s'empresseraient d'aller grossir leurs rangs et les aider dans leur odieux complot d'invasion.

Les événements de ces jours derniers ont donné le plus éclatant démenti à cette calomnie. Notre population toute entière a pris aujourd'hui une attitude qui est loin d'encourager ces pillards sans foi ni loi.

Mardi, le trois octobre courant, je fus informé à n'en pouvoir douter qu'une invasion menaçait le pays.

Le lendemain, je lancai une Proclamation dans laquelle je vous faisais appel afin de vous réunir dans vos paroisses respectives et de vous enrôler. Cette Proclamation fut distribuée dans toute la Province, et dès jeudi soir le peuple des paroisses anglaises s'était réuni et je recevais de toutes parts les listes de noms qui mettaient à ma disposition 1000 hommes prêts à prendre le fusil et à marcher contre l'ennemi.

Des réunions se tinrent également dans les paroisses françaises, et le même soir, j'apprenais de bonne source que ma Proclamation rencontrerait partout un écho loyal. Je remarquai que l'expression de cette loyauté devait être telle qu'elle ne put souffrir aucune équivoque ; il me fut répondu qu'il en serait ainsi et qu'elle serait satisfaisante.

Jeudi, les rapports reçus de la frontière nous apprirent à coup sûr que l'invasion était imminente, et le lendemain ordre fut donné à un corps de troupes de partir pour la frontière.

Le Major Irvine forma ce corps du gros des compagnies stationnées au fort, de deux compagnies levées à Winnipeg sous les capitaines Mulvey et Kennedy et d'une compagnie de Canadiens et de Métis-Français sous le Capitaine de Plainval.

Deux heures après ordre donné, deux cents hommes pourvus d'ammunitions, d'accoutrements et d'équipages de campement traversaient l'Assiniboine en route pour la frontière. Ce mouvement fut exécuté de façon à faire le plus grand honneur au Major Irvine, aux officiers des différents corps, et aux hommes.

Les troupes continuèrent d'avancer jusqu'à ce que de nouveaux événements rendirent inutile de le faire.

Jeudi à midi, le Colonel Wheaton, commandant les troupes stationnées à Pembina, comprenant les devoirs internationaux dont il se trouvait chargé les remplit loyalement d'une manière aussi louable pour lui que pour son pays ; il attaqua et mit en fuite la bande de pillards au moment où elle traversait la frontière, et fit prisonniers leurs soi-disant généraux ainsi qu'un bon nombre d'hommes.

O'Donoghue s'échappa en se réfugiant de ce côté ci de la frontière, mais il fut arrêté dans la soirée par une troupe de Métis-Français. Durant la nuit, par un malentendu regrettable, mais exempt de mauvaise foi, il fut mené à la frontière et remis entre les mains des autorités militaires américaines.

Pendant ce temps-là les paroisses françaises complétaient les arrangements que l'on m'avait assuré en voie de se faire. Dans l'après-midi du 8 courant vers quatre heures M. Royal, Orateur de l'Assemblée Législative, M. Girard, Trésorier Provincial et divers autres représentants des paroisses françaises, vinrent me voir pour me dire qu'un grand nombre de Métis-Français s'étaient réunis sur la rive droite de la Rivière Rouge et désiraient m'assurer personnellement de leur loyauté et m'offrir leur service pour défendre le pays. Je m'y transportai sur-le-champ, accompagné du Capitaine McDonald commandant le Fort Garry en l'absence du Major Irvine. Je trouvais réunis sur la côte deux cents Métis-Français de l'apparence la plus respectable.

Cinquante d'entre eux étaient à cheval et nombre d'entre eux avaient leurs armes.

Je fus accueilli par un feu de joie.

M. Girard, prenant la parole au nom de l'Assemblée et au nom des Métis-Français de toutes les paroisses, fit alors connaître la loyauté et le dévouement des Métis de toute origine au milieu d'applaudissements nombreux et de beaucoup d'enthousiasme ; il m'assura que tous se ralliaient à la Couronne, et étaient prêts à faire leur devoir de loyaux sujets en repoussant toute invasion qui pourrait aujourd'hui ou plus tard être complotée contre le pays.

Je remerciai cordialement la nation de l'assurance que je recevais en son nom, et dis que je ferais certainement connaître cette manifestation de ses sentiments à Son Excellence le Gouverneur-Général.

S'il s'est trouvé dans cette assemblée, et je crois le fait, quelques personnes dont la position exceptionnelle a pu porter O'Donoghue à espérer la coopération, la présence de ces personnes n'a fait que donner un caractère plus éclatant à la démonstration, et enlève le dernier espoir aux mécréants qui ont envahi le pays d'être aidés ou de recevoir aucune sympathie quelconque de qui que ce soit de notre population.

Lundi, les troupes rentrèrent au Fort, et les volontaires de Winnipeg retournèrent chez eux reprendre leurs occupations ordinaires.

Je regrette d'avoir à vous informer que le même jour, les autorités civiles américaines à Pembina, entre les mains de qui le Colonel Wheaton avait dû remettre ses prisonniers, relâchèrent ces maraudeurs pour des motifs qu'il m'est impossible de comprendre, et que l'un deux, O'Donoghue, est resté dans les environs de Pembina, attendant une occasion favorable pour renouveler l'attaque. Cependant l'invasion actuelle est finie et si elle se renouvelle ce ne sera pas maintenant. Si les Féniens étaient des hommes mûs par la raison, jamais aucune invasion ne se renouvellerait plus, mais tel n'est pas leur mobile.

Ils veulent profiter pendant qu'ils le peuvent de la simplicité de leurs dupes, et espèrent aussi au moyen de l'excitation remplir leurs coffres vides. Il n'y a plan, ni assez criminel, ni assez insensé pour les empêcher d'essayer.

Soyez sûrs que je veillerai à votre sûreté. Si le danger revient, je vous ferai un nouvel appel, et vous y répondrez encore en hommes de cœur, pleins de loyauté et de patriotisme.

La Reine met sa confiance dans la fidélité de son peuple de cette Province quelle que soit l'origine des individus.

(Signé)

ADAMS G. ARCHIBALD,
Lieutenant-Gouverneur.

Telle est assez fidèlement résumée cette tentative d'invasion avortée.

En la racontant notre intention n'est point d'en célébrer les opérations militaires qui se réduisent à une simple promenade, il serait puéril de vouloir en tirer gloire à ce sujet.

Mais l'intérêt de cette époque réside tout entier dans la conduite si loyale et si généreuse de la population française du Manitoba.

L'attitude des Métis en cette occasion est particulièrement intéressante, en ce sens qu'elle affirme la correction de leurs sentiments vis-à-vis du Gouvernement Fédéral, et il me semble que l'étude de ce mois d'octobre 1871 devrait précéder toute étude sur les événements de 1869-70, car elle permet de saisir quelle était exactement la raison du soulèvement d'alors.

Les Métis n'ont jamais eu qu'un but, faire respecter leurs droits sans pour cela mettre en discussion leur entière soumission envers leur Souveraine.

La figure de Louis Riel ressort agrandie du cadre de cette démonstration, et jamais il n'a plus



Nord-Ouest Canadien.

Reglement des Homesteads

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées et non réservées, excepté les No. 8 et 26 pourront etre pris en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au dessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees

L'entrée peut être faite personnellement a l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'interieur à Ottawa, ou au Commissaire d'immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée réguliere est de $10. pour tout terrain déja occupé, il sera chargé $5. ou $10. de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a remplir

Culture et residence pendant 3 ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant plus de 6 mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice 6 mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne à Ottawa de l'intention de faire application pour la patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance soront données pour trouver les terrains désignés et informations completes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minière ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secretaire du Department de l'interieur à Ottawa ou au Commissaire de l'immigration à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Deputé Ministre de l'Interieur.

N.B. A part les terrains ci haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les differents Cie. de chemin de fer ou des Sociétés particuliéres.

